

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1858

1^{er} septembre 2007

SOMMAIRE

Advanced Technics Properties Holding	H.O.T. (Luxembourg) S.à r.l 8	9183
S.A 89138	Immobilière Mühlenbach S.A 8	9178
Aero Brands & Management S.A 89140	International Trading and Investments	
Anglo Coal International 89151	Holdings S.A. Luxembourg8	9142
Anglo Diamond Investments89151	Intrada Holding Limited8	9182
BATIROYAL, société à responsabilité limi-	Itach A.G 8	9141
tée 89178	Japan Dynamic Fund8	9178
Bercavi S.A	Logico S.A	9183
Cabochon S.A	Menelaus S.A	9140
Casa Lopez S.à r.l	Mininter 8	9177
C-Cap Invest A.G 89184	Orfelia Investments S.à r.l 8	9146
Citore S.A 89139	Perlita Car S.à r.l8	9172
Coiffure NOSBUSCH S.à r.l 89178	Poirel Investments S.A 8	9140
Counoise Fine Arts S.A	Progescon International S.A 8	9139
Danasia S.A	Real Estate International S.A8	
Delta Investment AG89167	Recamier S.A 8	9180
d'Paradäisvigel Sektioun Osten 89143	Romanissima S.A 8	9152
Eco Consult S.A 89166	Rossini Properties S.à r.l8	9182
Edoc S.A 89170	Safeway Properties S.A 8	9179
Edoc S.A 89170	Schroter Holding AG8	
Emanimmo S.A	Sibinter8	
Emanimmo S.A	Snobfood Investments S.à r.l8	9182
Equity Trust Holdings S.à r.l 89159	Sungate S.A 8	9180
Euphonia Asbl	Sunis Holding S.A	
Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A.,	Techwood Industries S.A 8	
Sicar 89183	THEIS, Heizung/ Sanitär/ Solar S.à r.l 8	9142
Eurorupee S.à r.l	Torcello S.A	
Even Investments 2 S.à r.l	Umicore Finance Luxembourg8	
Finassur S.A 89141	Unibio S.A 8	
Fly High S.A 89181	United Industrial Associates Holding S.A.	
Galux S.A.H 89139	8	9141
Harmony Finance S.A 89182	Vandelay Industries S.à r.l 8	9138
Holdarian Càrl 90194		



Cabochon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.467.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 26 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour.

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007094309/755/18.

Advanced Technics Properties Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 septembre 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2007,
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007094314/795/16.

Vandelay Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.498.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held extraordinarily at the address of the registered office, on September 19, 2007 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of the managers.
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004.
- 3. Discharge to the managers.
- 4. Miscellaneous.

The Board of Managers.

Référence de publication: 2007094315/534/16.



Galux S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.771.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 septembre 2007 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007088254/755/21.

Progescon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 107.958.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 septembre 2007 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2007;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2007;
- 3. affectation des résultats au 31 mars 2007;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007088928/10/18.

Citore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.534.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 10 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.



Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007089777/755/19.

Aero Brands & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.916.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 septembre 2007 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2007;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2007;
- 3. affectation des résultats au 31 mars 2007;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007088929/10/18.

Menelaus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.943.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 12 septembre 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2007
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
- 5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007089795/795/18.

Poirel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.217.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 10 septembre 2007 à 14.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du iour:

- 1. Révocation de COMCOLUX S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes;
- 2. Décharge à COMCOLUX S.à r.l. pour la période de son mandat relatif à l'exercice 2005;



- 3. Nomination de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes à compter de l'exercice 2006;
- 4. Lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et discussion des bilans;
- 5. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006;
- 6. Affectation du résultat respectif au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006;
- 7. Décision sur la poursuite de l'activité conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
- 8. Décharge à FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. pour la révision des comptes au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006;
- 9. Décharge aux membres du conseil d'administration;
- 10. Nominations statutaires.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007089798/29/24.

United Industrial Associates Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 9.695.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2007
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007089796/795/16.

Itach A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 67.775.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 11. September 2007 um 10.30 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tages ordnung:

- 1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
- 2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. März 2007
- 3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
- 4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007090079/534/16.

Finassur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 98.595.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Diekirch, le 25 juillet 2007.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087297/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2007, réf. DSO-CG00252. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070097351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 68.473.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

R. Godart

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007087017/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03437. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087055/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07910. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

THEIS, Heizung/ Sanitär/ Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich.

R.C.S. Luxembourg B 95.432.

Im Jahre zwei tausend sieben, den neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Sind erschienen:

- 1.- Herr Helmut Theis, Ingenieur, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Flürchen 15.
- 2.- Herr Edgar Barthel, Heizungsmeister, wohnhaft in D-54673 Ammeldingen, Hauptstrasse 9.

Welche Komparenten dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung THEIS, HEIZUNG/SANITÄR/SOLAR S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 95.432 (NIN 2003 2413 650).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1003 vom 30. September 2003.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf fünfzig tausend Euro (€ 50.000,-) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile zu je ein hundert Euro (€ 100,-), welche zugeteilt sind wie folgt:



1 Herr Helmut Theis, vorgenannt, drei hundert Anteile	. 300
2 Herr Edgar Barthel, vorgenannt, zwei hundert Anteile	. 200
Total: fünf hundert Anteile	. 500

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Edgar Barthel überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, zwei hundert (200) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Manfred Schlien, Heizung - Sanitärinstallationsmeister, wohnhaft in D-54441 Kirf, Perlerstrasse 2, für den Betrag von dreissig tausend Euro (€ 30.000,-).

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Herr Manfred Schlien, vorgenannt, welche erklärt die vorhergehende Anteilübertragung anzunehmen.

Herr Manfred Schlien ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Edgar Barthel erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Manfred Schlien den Betrag von dreissig tausend Euro (€ 30.000,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Helmut Theis, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft THEIS, HEIZUNG/SANITÄR/ SOLAR S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, Herr Helmut Theis und Herr Manfred Schlien, den instrumentierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzig tausend Euro (€ 50.000,-), eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je ein hundert Euro (€ 100,-).

Die Gesellschaftsanteile sind wie folgt zugeteilt:

1 Herr Helmut Theis, Ingenieur, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Flürchen 15, drei hundert Anteile 300	
2 Herr Manfred Schlien, Heizung - Sanitärinstallationsmeister, wohnhaft in D-54441 Kirf, Perlerstrasse 2, zwei	
hundert Anteile	
Total: fünf hundert Anteile	

Worüber Urkunde aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Theis, E. Barthel, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 juillet 2007. Relation: ECH/2007/729. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 23. Juli 2007. Référence de publication: 2007086584/201/58. H. Beck.

(070096157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

d'Paradäisvigel Sektioun Osten, Association sans but lucratif.

Siège social: Wasserbillig, rue des Pépinières.

R.C.S. Luxembourg F 7.318.

STATUTS

Entre les soussignés:

Metz Laurent, entrepreneur, Diekirch (lux.)

Jacuzzi Marc, entrepreneur, Wasserbillig (lux.)

Schweich Robert, industriel, Wasserbillig (lux.)

Stümper Romain, entrepreneur, Aspelt (lux.)

Zenners Marc, agronome, Cruchten (lux.)

Dostert Claude, industriel, Lorentzweiler (lux.)

Roden Alex, industriel, Luxembourg (lux.)



Franco Rob, garagiste-pompiste, Wasserbillig (lux.)

Backes Rodolphe, fonctionnaire d'Etat, Grevenmacher (lux.)

Goldner Detlef, retraité, Wasserbillig (lux.)

Raach Carlo, ouvrier forestier, Langsur (lux.)

Mathes Rob, conducteur de Travaux, Wintrange (lux.)

Il a été convenu de constituer une association sans but lucratif dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1 er. L'association est dénommée d'PARADÄISVIGEL Sektioun Osten.

Son siège social est établi à Wasserbillig. (Café-Bistrot AQUARIUM, rue des Pépinières)

Sa durée est illimitée.

- Art. 2. L'association a pour but de soutenir les cafetiers et restaurateurs indigènes, de propager la vie culturelle et de participer activement aux manifestations de plaisance et d'amusement ayant lieu dans la région mosellane, de collaborer avec des organisations apparentées et d'établir des liens d'amitié entre les membres et avec les associations susmentionnées.
 - Art. 3. Le nombre minimum des associés est fixé à trois personnes.
- **Art. 4.** Est admissible comme membre associé toute personne faisant la demande au conseil d'administration. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre. Hormis les cas stipulés à l'article 12 de la loi et conformément à l'alinéa 3 de ce même article, la qualité d'associé se perd par l'exclusion pour inobservation répétée des dispositions légales ou statutaires.
- **Art. 5.** L'assemblée générale se réunit dans tous les cas ou la loi l'exige et au moins une fois par année civile, au mois de janvier. Elle est convoquée par simple lettre ou courrier électronique adressée à tous les membres associés et ceci au moins 5 jours avant la date fixée.

Les attributions de l'assemblée générale sont celles qui lui sont conférées par les articles 4 à 8 de la loi.

Ses décisions seront communiquées aux associés par lettre écrite ou courrier électronique.

Art. 6. L'association est gérée par un conseil d'administration de 3 à 7 personnes désignées à cet effet par l'assemblée générale.

Les charges au sein du conseil seront réparties lors de la première réunion de comité.

Les droits et devoirs du conseil d'administration sont définis par les articles 13 à 14 de la loi.

- Art. 7. L'assemblée générale fixe une cotisation annuelle jusqu'à un montant maximal de 250,00 euros.
- Art. 8. Les présents statuts sont susceptibles de modifications conformément aux articles 8 et 9 de la loi.
- Art. 9. En cas de dissolution de l'association il sera disposé de l'actif conformément aux stipulations de l'article 22 de la loi.
- **Art. 10.** Tous les cas non régis par les présents statuts ou par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif à laquelle les statuts se référent à leurs articles 3, 4,5,6,8 et 9 sous terme «La Loi» sont gérées par un règlement interne à élaborer par le premier conseil d'administration et à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Fait à Wasserbillig, le 28 mai 2007.

L. Metz / R. Schweich / D. Goldner / R. Mathes / R. Franco / R. Backes / M. Jacuzzi / R. Stümper / C. Raach / A. Roden / M. Zenners / C. Dostert

Président / Vice-Président / Vice-Président / Secrétaire, Trésorier / Chef de Protocolle / Activités sociales et culturelles / Réviseur de caisse / Réviseur de caisse / Membre / Membre / Membre / Membre

Référence de publication: 2007086923/7897/57.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03846. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Euphonia Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 275, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg F 7.319.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Livia Moretti, de nationalité italienne, domiciliée n° 275, rue de Rollingergrund à L-2441 Luxembourg, employé privé, représentée par elle-même;

- SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION
- 2. Jean Dominique Montoisy, de nationalité belge, domiciliée n° 6, rue de la Cité à B-6800 Libramont, employé privé, représenté par lui-même
- 3. Vittoria Licari, de nationalité italienne, domiciliée n° 104, via Piero Gobetti, I-38060 Serrada di Folgaria, employé privé, représentée par elle-même;

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

- Art. 1 er. L'association porte la dénomination de EUHPONIA ASBL.
- Art. 2. L'association a pour objet.
- organiser des manifestations ou des spectacles ou toute autre activité liées à la promotion de la culture et de la musique au sens large
- favoriser les contacts entre artistes et organisateurs de manifestations culturelles liées à la promotion de la culture et de la musique au sens large
 - rédiger, éditer et distribuer une revue culturelle gratuite à destination des amateurs de musiques au sens large
 - éditer un site internet culturel gratuit à destination des amateurs de musiques au sens large.
- **Art. 3.** L'association a son siège social à L-2441 Luxembourg, n° 275, rue de Rollingergrund. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.
 - Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

- **Art. 6.** Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit être présentée par un membre au moins de l'association au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.
 - Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.
- Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au Président du conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration en cas d'infraction grave aux présents statuts ou en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Toute plainte doit être transmise par écrit au Président et doit être signée sous peine de nullité.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par année civile, le premier mardi du mois de mai au siège social à 18h

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association, ou sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins.



Le président est élu par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. Il peut proposer la nomination des autres membres du conseil d'administration à l'assemblée générale qui se prononce à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la majorité simple, ceux qui exerceront les fonctions de vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple courrier ou par tout autre moyen moderne approprié.

- **Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, dont obligatoirement le Président qui peut donner une procuration à un autre membre du conseil d'administration, engage l'association.
- **Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

- **Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.
 - Art. 17. Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

- Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si cellesci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.
- **Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

- **Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
- **Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2007086924/7853/101.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09207. - Reçu 474 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Orfelia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.877.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth of July.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:



- Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Mr Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

- **Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.
- Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name ORFELIA INVESTMENTS S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (\leq 12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) share quotas of ten cents (\leq 0.10) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
 - **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.



In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133.

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (\leq 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

- 1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:
- a) Mr Patrick Bos, master in law, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Mr Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.
- 3.- The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.



The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination ORFELIA INVESTMENTS S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
 - **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.



Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133.



Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

- 1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Patrick Bos, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - 2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.
 - 3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Kustura, P. Yande, H. Beck.

Echternach, le 24 juillet 2007.

Enregistré à Echternach, le 17 juillet 2007. Relation: ECH/2007/821. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

H. Beck.

Référence de publication: 2007087846/201/253.

(070098124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Anglo Diamond Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.448.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2007087839/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02076. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Anglo Coal International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.044.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2007087837/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02075. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Romanissima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 130.002.

STATUTS

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve, 12
- 2) INTERCORP S.A. représentée par Madame Gabriele Schneider, directrice de société, et Monsieur Pierre Schmit administrateur de société, les deux avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ROMANISSIMA S.A. société anonyme.
- **Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.
- Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois. La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a principalement pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prester tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 32.000,- EUR (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.



Le capital autorisé est fixé à 250.000,- euros (deux cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 25.000,- (vingt-cinq mille) actions d'une valeur de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique luimême.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.



Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 (trente) jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

- **Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.
- **Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.
- Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

- Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.
- **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2 ème vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.



Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1 INTERCORP S.A., préqualifiée	3.199 actions
2 M. Claude Geiben, préqualifié	1 action
Total	3.200 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 32.000,- EUR (trente-deux mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.750,- EUR (mille sept cent cinquante euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne en retraite, né le 1 ^{er} juillet 1937 à Echternach, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de sociétés, né le 16 février 1964 à Luxembourg avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Geiben, G. Schneider, P. Schmit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, LAC/2007/18214. — Reçu 320 euros.



Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007090797/5770/214.

(070101308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Unibio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 116.863.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general shareholders meeting of the company UNIBIO S.A., with registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated May 31st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1504, dated August 5th, 2006. These Articles of Associations have not yet been changed.

The Company is registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 116.863.

The assembly is presided by Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, private employee, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Isabelle Marechal-Gerlaxhe, private employee, with professional address in Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, with professional address in Luxembourg.

The office such constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1) Reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
- 2) Presentation and approval of the annual accounts as at December 31st, 2006;
- 3) Decision to put the Company into liquidation;
- 4) Appointment of the liquidator and definition of its powers.
- II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.
- III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - IV. After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The meeting declares that it has taken note of the reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor.

Second resolution

The meeting approves the annual accounts as of December 31st, 2006, in the form that they have been prepared by the Board of Directors and been submitted to the meeting.

The meeting furthermore decides to carry forward the loss of the year amounting to 5,670.36 EUR (five thousand six hundred and seventy euro thirty-six cents).

Third resolution

The shareholders meeting decides to dissolve the company and pronounce its liquidation counting from to day.

Fourth resolution

The meeting appoints as liquidator LUX-AUDIT REVISION Sarl, with registered office in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under the number B-43.298.

The liquidator has the widest powers as foreseen by articles 144 to 148 bis of the co-ordinated law on commercial companies.

He can dispense the registrar of mortgages to proceed automatically with registrations; he can renounce to real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant releases, with or without payment of all registrations of liens or mortgages, transcriptions, seizure, attachments or other impediments.

The liquidator is dispensed from inventory making and can rely on the accounts of the company.

The liquidator has the right to make interim distributions in the interest of the company.



He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNIBIO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1504 du 5 août 2006. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.863.

L'assemblée est présidée par Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes:
- 2) Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
- 3) Décision de la mise en liquidation de la Société;
- 4) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'assemblée déclarant connaître les raisons qui l'ont amenée à proposer la liquidation de la société et passant à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'elle a pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2006, tel qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et soumis à l'assemblée.

L'assemblée décide ensuite de reporter à nouveau le perte de l'exercice s'élevant à 5.670,36 EUR (cinq mille six cent soixante-seize euros et trente-six cents)

Troisième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur, la société à responsabilité limitée LUX-AUDIT REVISION Sàrl, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B -43.298.



Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur a le droit de faire des distributions intérimaires dans l'intérêt de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Spiroux-Jacoby, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 avril 2007, REM/2007/945. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite sociéte, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007. M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007089978/5770/127.

(070100630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Danasia S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 65.471.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2007, relation LAC/2007/15641, que les actionnaires de la société anonyme DANASIA S.A., en liquidation, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.471, constituée suivant acte notarié, en date du 7 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C 720 du 5 octobre 1998 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 février 2007, ont prononcé la clôture de la liquidation de la société DANASIA S.A.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007091035/242/20.

(070101806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

VDC Beta Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 98.854.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091116/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10583. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.991.075,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 93.519.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) BROCKINGHAM LIMITED, a private limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Beaufort House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 May 2007;
- 2) BRUMBY PARTNERS LIMITED, a private limited company governed by the laws of the Bahasa Federal Territory of Labuan, with registered office at Brumby House, 1st Floor, Jalan Bahasa, Mal-87011 Federal Territory of Labuan, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 15th, 2007:
- 3) INSINGER TRUST HOLDINGS LIMITED, a private limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Tropic Isle Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23rd May 2007;
- 4) Mr Rijnhard Willem Ferdinand Van Tets, residing at 528-HS, Keizersgracht, NL-1017 EK Amsterdam, The Netherlands, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25th May 2007;
- 5) CANDOVER INVESTMENTS PLC, a public limited company governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 6) CANDOVER 2001 FUND UK No 1 LP, a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 7) CANDOVER 2001 FUND UK No 2 LP, a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 8) CANDOVER 2001 FUND UK No 3 LP, a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 9) CANDOVER 2001 FUND UK No 4 LP, a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 10) CANDOVER 2001 FUND UK No 5 LP, a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 11) CANDOVER 2001 FUND UK No 6 LP, a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 12) CANDOVER 2001 FUND US No 1 LP, a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 13) CANDOVER 2001 FUND US No 2 LP, a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;



- 14) CANDOVER 2001 FUND US No 3 LP, a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 15) CANDOVER 2001 FUND US No 4 LP, a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 16) CANDOVER 2001 FUND US No 5 LP, a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 17) CANDOVER TRUSTEES Ltd, a private limited company governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 18) CANDOVER 2001, GmbH And Co. KG, a private limited company governed by the laws of Germany, with registered office at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th May 2007;
- 19) HALIFAX EES TRUSTEES INTERNATIONAL LIMITED, formerly MOURANT & Co. TRUSTEE LIMITED, a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 31/33 New Street, St. Helier, Jersey, JE4 8YW, Channel Islands, registered in Jersey No 92182, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 15th, 2007;
- 20) Mr Floris van der Rhee, residing at Strawinskylaan 3105, NL-1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 19th, 2007;
- 21) Baron Frederik van Tuyll van Serooskerken, residing at House 1, Bisney View, 47-49 Bisney Road, Pokfulam, Hong Kong, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 15th, 2007;
- 22) Mrs Frederique Schillern, residing at 31/F The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 11th, 2007;
- 23) Mr Hugo van Vredenburch, residing at Hyde House, Hyde End, Great Missenden, GB-HP16 ORJ Buckinghamshire, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19th April 2007;
- 24) Mr Jaap van Burg, residing at Strawinskylaan 3105, NL-1077 ZX, Amsterdam, The Netherlands, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25th May 2007;
- 25) Mr Nik Hayes, residing at 12A, Charterhouse Square, GB-EC1M 6AX London, United Kingdom, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19th May 2007;
- 26) STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG), a foundation governed by the laws of The Netherlands Antilles, with registered office at 30-34, Schouwburgplein, NL-3012CL Rotterdam, The Netherlands Antilles, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 14th, 2007;
- 27) FOUNDATION ADMINISTRATIVE OFFICE EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG), a foundation governed by the laws of The Netherlands Antilles, with registered office at 15, Pietermaai, Curaçao, The Netherlands Antilles, here represented by Mrs Deirdre McCabe, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11th May 2007.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the notary to state that:

I.- The appearing parties sub 1) to 27) are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of EQUITY TRUST HOLDINGS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 93.519, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, dated May 13th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 602 of June 3, 2003.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph-André Schwachtgen, then a notary residing in Luxembourg, dated June 12, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1561 of August 17, 2006.

- II.- The subscribed capital of the Company is set at five million eight hundred ninety-one thousand and seven hundred Euro (EUR 5,891,700.-) divided into forty-six thousand three hundred and forty (46,340) Ordinary Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and one hundred eighty-nine thousand three hundred and twenty-eight (189,328) A Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all of which are fully paid up.
 - III.- The agenda is worded as follows:



- 1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of ninety-nine thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 99,375.-) so as to raise it from its present amount of five million eight hundred and ninety-one thousand seven hundred Euro (EUR 5,891,700.-) to five million nine hundred ninety-one thousand and seventy-five Euro (EUR 5,991,075.-) by the creation and issue of two thousand nine hundred and eighty-three (2,983) new A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and nine hundred and ninety-two (992) Ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
 - 2. Acceptance of the subscription of the two thousand nine hundred and eighty-three (2,983) new A shares as follows: A Shares
 - 172 by CANDOVER INVESTMENTS PLC;
 - 222 by CANDOVER 2001 FUND UK No 1 LP;
 - 94 by CANDOVER 2001 FUND UK No 2 LP;
 - 300 by CANDOVER 2001 FUND UK No 3 LP;
 - 30 by CANDOVER 2001 FUND UK No 4 LP;
 - 21 by CANDOVER 2001 FUND UK No 5 LP;
 - 164 by CANDOVER 2001 FUND UK No 6 LP;
 - 285 by CANDOVER 2001 FUND US No 1 LP;
 - 180 by CANDOVER 2001 FUND US No 2 LP;
 - 102 by CANDOVER 2001 FUND US No 3 LP;
 - 28 by CANDOVER 2001 FUND US No 4 LP;
 - 120 by CANDOVER 2001 FUND US No 5 LP;
 - 40 by CANDOVER 2001, GmbH And Co. KG;
 - 31 by CANDOVER TRUSTEES Ltd;
 - 13 by MOURANT & Co. TRUSTEES LIMITED;
 - 380 by BRUMBY PARTNERS LIMITED;
 - -3 by Mr Rijnhard Willem Ferdinand Van Tets;
 - 97 by STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG);
 - 604 by FOUNDATION ADMINISTRATIVE OFFICE EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG);
 - 81 by Mr Floris van der Rhee; and
 - 16 by Mr Nik Hayes.

and payment in cash.

- 3. Acceptance of the subscription of the nine hundred and ninety-two (992) new Ordinary shares by STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS and payment in cash.
 - 4. Subsequent amendment of Article 6.1 of the Articles of Incorporation.
- 5. Transfer of two thousand one hundred and forty (2.140) Ordinary shares from FOUNDATION ADMINISTRATIVE OFFICE EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG) to STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS.
 - 6. Miscellaneous

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of ninety-nine thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 99,375.-) so as to raise it from its present amount of amount of five million eight hundred and ninety-one thousand seven hundred Euro (EUR 5,891,700.-) to five million nine hundred ninety-one thousand and seventy-five Euro (EUR 5,991,075.-) by the creation and issue of two thousand nine hundred and eighty-three (2,983) new A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and nine hundred and ninety-two (992) Ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each

These new shares have been subscribed as follows:

A Shares:

- one hundred and seventy-two (172) by CANDOVER INVESTMENTS PLC, prenamed, represented as stated hereabove;
- two hundred and twenty-two (222) by CANDOVER 2001 FUND UK No 1 LP, prenamed, represented as stated hereabove;
 - ninety-four (94) by CANDOVER 2001 FUND UK No 2 LP, prenamed, represented as stated hereabove;
 - three hundred (300) by CANDOVER 2001 FUND UK No 3 LP, prenamed, represented as stated hereabove;
 - thirty (30) by CANDOVER 2001 FUND UK No 4 LP, prenamed, represented as stated hereabove;
 - twenty-one (21) by CANDOVER 2001 FUND UK No 5 LP, prenamed, represented as stated hereabove;



- one hundred and sixty-four (164) by CANDOVER 2001 FUND UK No 6 LP, prenamed, represented as stated hereabove;
- two hundred and eighty-five (285) by CANDOVER 2001 FUND US No 1 LP, prenamed, represented as stated hereabove:
 - one hundred and eighty (180) by CANDOVER 2001 FUND US No 2 LP, prenamed, represented as stated hereabove;
 - one hundred and two (102) by CANDOVER 2001 FUND US No 3 LP, prenamed, represented as stated hereabove;
 - twenty-eight (28) by CANDOVER 2001 FUND US No 4 LP, prenamed, represented as stated hereabove;
 - one hundred and twenty (120) by CANDOVER 2001 FUND US No 5 LP, prenamed, represented as stated hereabove;
 - forty (40) by CANDOVER 2001, GmbH And Co. KG, prenamed, represented as stated hereabove;
 - thirty-one (31) by CANDOVER TRUSTEES Ltd, prenamed, represented as stated hereabove;
- thirteen (13) by HALIFAX EES TRUSTEES INTERNATIONAL LIMITED, formerly MOURANT & Co. TRUSTEES LIMITED, prenamed, represented as stated hereabove;
 - three hundred and eighty (380) by BRUMBY PARTNERS LIMITED, prenamed, represented as stated hereabove;
 - three (3) by Mr Rijnhard Willem Ferdinand Van Tets, prenamed, represented as stated hereabove;
- ninety-seven (97) A shares by STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEM-BOURG), prenamed, represented as stated hereabove;
- six hundred and four (604) by FOUNDATION ADMINISTRATIVE OFFICE EQUITY TRUST HOLDINGS (LUX-EMBOURG), prenamed, represented as stated hereabove;
 - eighty-one (81) by Mr Floris van der Rhee, prenamed, represented as stated hereabove; and
 - sixteen (16) by Mr Nik Hayes, prenamed, represented as stated hereabove.

Ordinary shares

- ninety-seven (992 Ordinary Shares) by STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG), prenamed, represented as stated hereabove;

The reality of the subscriptions has been proved to the undersigned notary by relevant papers.

The new shares have been entirely paid up in cash, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, so that the amount of ninety-nine thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 99,375.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

« **Art. 6.1.** The subscribed capital of the Company is set at five million nine hundred ninety-one thousand and seventy-five Euro (EUR 5,991,075.-) divided into forty-seven thousand three hundred and thirty-two (47,332) Ordinary Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and one hundred ninety-two thousand three hundred and eleven (192,311) A Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all of which are fully paid up.»

Intervention

Thereafter, the appearing person sub 27), represented as stated hereabove, hereby declares to transfer two thousand one hundred and forty (2.140) ordinary shares in the Company to the appearing person sub 26) represented as stated hereabove, who accepts, for a price agreed between the parties, excluded from the undersigned notary's accounting.

Thereafter intervene Mr Nik Hayes, as manager of the Company and declare to accept in the name of the Company the said share transfer, in accordance with article 1690 of the «Code Civil».

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BROCKINGHAM LIMITED, une société régie par les lois des lles Vierges Britanniques, avec siège social à Beaufort House, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2007;



- 2) BRUMBY PARTNERS LIMITED, une société régie par les lois du Bahasa Territoire Federal du Labuan, avec siège social à Brumby House, 1st Floor, Jalan Bahasa, Mal-87011 Territoire Fédéral du Labuan, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007;
- 3) INSINGER TRUST HOLDINGS LIMITED, une société anonyme régie par les lois des lles Vierges Britanniques, avec siège social au Tropic Isle Building, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2007;
- 4) Monsieur Rijnhard Willem Ferdinand Van Tets, demeurant au 528-HS, Keizersgracht, NL-1017 EK Amsterdam, Pays-Bas,ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mai 2007;
- 5) CANDOVER INVESTMENTS PLC, une société anonyme régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 6) CANDOVER 2001 FUND UK No 1 LP, une société en commandite simple régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 7) CANDOVER 2001 FUND UK No 2 LP, une société en commandite simple régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 8) CANDOVER 2001 FUND UK No 3 LP, une société en commandite simple régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 9) CANDOVER 2001 FUND UK No 4 LP, une société en commandite simple régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 10) CANDOVER 2001 FUND UK No 5 LP, une société en commandite simple régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 11) CANDOVER 2001 FUND UK No 6 LP, une société en commandite simple régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 12) CANDOVER 2001 FUND US No 1 LP, une société en commandite simple régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 13) CANDOVER 2001 FUND US No 2 LP, une société en commandite simple régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 14) CANDOVER 2001 FUND US No 3 LP, une société en commandite simple régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 15) CANDOVER 2001 FUND US No 4 LP, une société en commandite simple régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 16) CANDOVER 2001 FUND US No 5 LP, une société en commandite simple régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCv, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 17) CANDOVER TRUSTEES Ltd, une société régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 18) CANDOVER 2001, GmbH AND Co. KG, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Allemagne, avec siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007;
- 19) HALIFAX EES TRUSTEES INTERNATIONAL LIMITED anciennement MOURANT & Co. TRUSTEES LIMITED, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 31/33 New Street, St. Helier, Jersey, JE1 1ES, Channel Islands, enregistrée à Jersey N ° 92182, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007;
- 20) Monsieur Floris van der Rhee, demeurant à Strawinskylaan 3105, NL-1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 avril 2007;



- 21) Baron Frederik van Tuyll van Serooskerken, demeurant à House 1, Bisney View, 47-49 Bisney Road, Pokfulam, Hong Kong, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mai 2007;
- 22) Madame Frederique Schillern, demeurant au 31/F The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2007;
- 23) Monsieur Hugo van Vredenburch, demeurant à Hyde House, Hyde End, Great Missenden, GB-HP16 ORJ Buckinghamshire, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 avril 2007;
- 24) Monsieur Jaap van Burg, demeurant à Strawinskylaan 3105, NL-1077 ZX, Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mai 2007:
- 25) Monsieur Nik Hayes, demeurant au 12A, Charterhouse Square, GB-EC1M 6AX Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 avril 2007;
- 26) STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG), une fondation régie par les lois des Pays-Bas, avec siège social au 30-34, Schouwburgplein, NL-3012CL Rotterdam, Pays-Bas, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2007:
- 27) FOUNDATION ADMINISTRATIVE OFFICE EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG), une fondation régie par les lois des Antilles Néerlandaises, avec siège social au 15, Pietermaai, Curaçao, Antilles Néerlandaises, ici représentée par Madame Deirdre McCabe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2007.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1) à 26) sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de EQUITY TRUST HOLDINGS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 93.519, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 602 du 3 juin 2003.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph-André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1561 du 17 août 2006.

- II.- Le capital émis de la Société est fixé à cinq millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cents euros (EUR 5.891.700,-), représenté par quarante-six mille trois cent quarante (46.340) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et par cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-huit (189.328) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées
 - III.- L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre vingt-dix neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 99.375,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cents euros (EUR 5.891.700,-), à cinq millions neuf cent quatre-vingt-onze mille et soixante-quinze euros (EUR 5.991.075,-) par la création et l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-trois (2.983) nouvelles parts sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de neuf cent quatre-vingt-douze (992) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune
- 2. Acceptation de la souscription des deux mille neuf cent quatre-vingt-trois (2.983) nouvelles parts sociales comme suit:

Parts A

- 172 par CANDOVER INVESTMENTS PLC;
- 222 par CANDOVER 2001 FUND UK No 1 LP;
- 94 par CANDOVER 2001 FUND UK No 2 LP;
- 300 par CANDOVER 2001 FUND UK No 3 LP;
- 30 par CANDOVER 2001 FUND UK No 4 LP;
- 21 par CANDOVER 2001 FUND UK No 5 LP;
- 164 par CANDOVER 2001 FUND UK No 6 LP;
- 285 par CANDOVER 2001 FUND US No 1 LP;
- 180 par CANDOVER 2001 FUND US No 2 LP;
- 102 par CANDOVER 2001 FUND US No 3 LP;



- 28 par CANDOVER 2001 FUND US No 4 LP;
- 120 par CANDOVER 2001 FUND US No 5 LP;
- 40 par CANDOVER 2001, GmbH And Co. KG;
- 31 par CANDOVER TRUSTEES Ltd;
- 13 par MOURANT & Co. TRUSTEES LIMITED;
- 380 par BRUMBY PARTNERS LIMITED;
- 3 par M. Rijnhard Willem Ferdinand Van Tets;
- 97 par STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG);
- 604 par FOUNDATION ADMINISTRATIVE OFFICE EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG);
- 81 par M. Floris van der Rhee; et
- 16 par M. Nik Hayes,
- et libération en espèces.
- 3. Acceptation de la souscription des neuf cent quatre-vingt-douze (992) parts sociales ordinaires par STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG);
 - 4. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts.
- 5. Transfert de deux mille cent quarante (2.140) parts sociales Ordinaires de FOUNDATION ADMINISTRATIVE OFFICE EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG) à STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS.
 - 6. Divers.

Les associés ont ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de quatre vingt-dix neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 99.375,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cents euros (EUR 5.891.700,-), à cinq millions neuf cent quatre-vingt-onze mille et soixante-quinze euros (EUR 5.991.075,-) par la création et l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-trois (2.983) nouvelles parts sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de neuf cent quatre-vingt-douze (992) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

Parts A:

- cent soixante-douze (172) par CANDOVER INVESTMENTS PLC, précité, représenté comme dit ci-avant;
- deux cent vingt-deux (222) par CANDOVER 2001 FUND UK No 1 LP, précité, représenté comme dit ci-avant;
- quatre-vingt-quatorze (94) par CANDOVER 2001 FUND UK No 2 LP, précité, représenté comme dit ci-avant;
- trois cents (300) par CANDOVER 2001 FUND UK No 3 LP, précité, représenté comme dit ci-avant;
- trente (30) par CANDOVER 2001 FUND UK No 4 LP, précité, représenté comme dit ci-avant;
- vingt et un (21) par CANDOVER 2001 FUND UK No 5 LP, précité, représenté comme dit ci-avant;
- cent soixante-quatre (164) par CANDOVER 2001 FUND UK No 6 LP, précité, représenté comme dit ci-avant;
- deux cent quatre-vingt-cinq (285) par CANDOVER 2001 FUND US No 1 LP, précité, représenté comme dit ci-avant;
- cent quatre-vingts (180) par CANDOVER 2001 FUND US No 2 LP, précité, représenté comme dit ci-avant;
- cent deux (102) par CANDOVER 2001 FUND US No 3 LP, précité, représenté comme dit ci-avant;
- vingt-huit (28) par CANDOVER 2001 FUND US No 4 LP, précité, représenté comme dit ci-avant;
- cent vingt (120) par CANDOVER 2001 FUND US No 5 LP, précité, représenté comme dit ci-avant;
- quarante (40) par CANDOVER 2001, GmbH And Co. KG, précitée, représentée comme dit ci-avant;
- trente et un (31) par CANDOVER TRUSTEES Ltd, précitée, représentée comme dit ci-avant;
- treize (13) par HALIFAX EES TRUSTEES INTERNATIONAL LIMITED anciennement MOURANT & Co. TRUSTEES LIMITED, précitée, représentée comme dit ci-avant;
 - trois cent quatre-vingts (380) par BRUMBY PARTNERS LIMITED, précité, représenté comme dit ci-avant;
 - trois (3) par M. Rijnhard Willem Ferdinand Van Tets, précité, représenté comme dit ci-avant;
- quatre-vingt-dix sept (97) par STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEM-BOURG), précitée, représentée comme dit ci-avant;
- six cent quatre (604) par FOUNDATION ADMINISTRATIVE OFFICE EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEM-BOURG), précitée, représentée comme dit ci-avant;
 - quatre-vingt et un (81) par Mr Floris van der Rhee, précité, représenté comme dit ci-avant; et
 - seize (16) par M. Nik Hayes, précité, représenté comme dit ci-avant.



Parts ordinaires

- neuf cent quatre-vingt-douze (992) par STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR EQUITY TRUST HOLDINGS (LUXEMBOURG), précitée, représentée comme dit ci-avant;

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, de sorte que le montant quatre-vingt-dix neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 99.375,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq millions neuf cent quatre-vingt-onze mille et soixante-quinze euros (EUR 5.991.075,-) représenté par quarante-sept mille trois cent trente deux (47.332) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et par cent quatre-vingt-douze mille trois cent onze (192,311) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.»

Intervention

La partie comparante sub 27), représentée comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder deux mille cent quarante (2.140) parts sociales qu'elle détient dans la Société à la partie comparante sub 26) représentée comme dit ci-avant, et ce acceptant, au prix convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, M. Nik Hayes, agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. McCabe, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 1 ^{er} juin 2007. REM/2007/1299. — Reçu 993,75 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007. M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007089980/5770/417.

(070100259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Eco Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 95.468.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089270/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10346. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Bercavi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.520.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 2007.

M ^e B. Felten.

Référence de publication: 2007089275/500/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10687. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Delta Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.379.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089262/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05474. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Counoise Fine Arts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.739.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089229/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10464. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Schroter Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 64.373.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089235/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05481. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Eurorupee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.020.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société ALTER S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, (R.C.S. Luxemburg B 101.428), ici représentée par Monsieur Frédéric Cipolletti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,



en vertu d'une procuration datée du 28 juin 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
 - Art. 2. La société a pour objet les prestations de services, l'assistance administrative et la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: EURORUPEE S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.



Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,-EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

La société ALTER S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, (R.C.S. Luxemburg B 101.428), ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Jacques Etienne T'Serclaes, dirigeant de sociétés, demeurant à F-75000 Paris, 14, rue des Sablons, né à Neuilly-sur-Seine, le 4 juin 1947.

2) L'adresse de la Société est fixée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cipolletti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, LAC/2007/17171. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007090822/220/118.

(070101573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.



Edoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.696.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091123/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11354. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

Edoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.696.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091126/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11351. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

Casa Lopez S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.872.

STATUTS

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Arnaud Lopez-Suarez, gérant de société, demeurant à F-54150 Briey, 1, rue de la Folie.
- 2.- Monsieur Florian Bravetti, employé privé, demeurant à F-54660 Moutiers, 22, rue de Verdun.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

- Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet le commerce de vêtements, d'articles de textile, d'articles de maroquinerie, de chaussures, d'articles de mode et accessoires divers, ainsi que de bijoux fantaisie.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de CASA LOPEZ S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

- Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingtdix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.



- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
 - Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts
	sociales
1 Monsieur Arnaud Lopez-Suarez, gérant de société, demeurant à F-54150 Briey, 1, rue de la Folie, quatre-	
vingt-dix parts sociales	90
2 Monsieur Florian Bravetti, employé privé, demeurant à F- 54660 Moutiers, 22, rue de Verdun, dix parts	
sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.



Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents Euros (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Arnaud Lopez-Suarez, gérant de société, demeurant à F-54150 Briey, 1, rue de la Folie.

- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 4.- Le siège social de la société est établi à L-1616 Luxembourg, 6-16, place de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Lopes-Suarez, F. Bravetti, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 juillet 2007, Relation: ECH/2007/740. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007088240/201/103.

(070098115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Umicore Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.343.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour UMICORE FINANCE LUXEMBOURG

C. Bechtel

Administrateur

Référence de publication: 2007088285/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08708. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Perlita Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.873.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventeenth of July.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:



- **Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.
- **Art. 2.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name PERLITA CAR S.à r.l
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (\leq 12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) share quotas of ten cents (\leq 0.10) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
 - **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.



Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends:
- 2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (\leq 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

- 1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:
- a) Mr Patrick Bos, master in law, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Mr Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.
- 3.- The registered office is established in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination PERLITA CAR S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
 - Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.



Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.



Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

- 1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Patrick Bos, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - 2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.
 - 3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Lambert, I. Kustura, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2007, Relation: ECH/2007/840. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007088239/201/254.

(070098117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sibinter, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.932.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour SIBINTER

C. Bechtel

Administrateur

Référence de publication: 2007088286/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08710. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Mininter, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.136.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour MININTER

C. Bechtel

Administrateur

Référence de publication: 2007088287/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08716. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

BATIROYAL, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 35.789.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088288/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07683. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Immobilière Mühlenbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.463.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087103/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07680. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Coiffure NOSBUSCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5601 Mondorf-les-Bains, Domaine Thermal.

R.C.S. Luxembourg B 51.481.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087102/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07686. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Japan Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.694.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour JAPAN DYNAMIC FUND, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007087101/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06671. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Safeway Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.611.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 mai 2007 à 15.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet ainsi que de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087510/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Emanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 42.397.

Extrait de la décision du 14 juin 2007 du Conseil d'Administration

Il est décidé de nommer Monsieur Joseph Winandy comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087505/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Emanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.397.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 24 mai 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de Mesdames Emmanuelle Lindgren et Anne Zacharias et de Monsieur Joseph Winandy.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide également, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur P. Schill.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.



Pour copie conforme Signature / Signature Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087502/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Recamier S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 41.630.

EXTRAIT

Dénonciation du siège social:

- Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 23 mars 2007.

Démission de son mandat d'administrateur à effet au 23 mars 2007:

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA, ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean Pierre Lanter.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2007.

Pour la société

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Signature

Référence de publication: 2007087678/1185/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.923.700,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

En date du 1 ^{er} janvier 2007 l'associé EVEN INVESTMENTS S.à r.l. a transféré son siège social au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

EVEN INVESTMENTS 2 S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007087687/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Sungate S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 119.464.

EXTRAIT

Dénonciation du siège social:

- Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 30 juin 2007.

Le commissaire a démissionné de son mandat à effet au 30 juin 2007:



- SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION SARL, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Démission de son mandat d'administrateur à effet au 30 juin 2007:

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA, ayant son siège social à L-5943 ITZIG, 6, rue Jean Pierre Lanter.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2007.

Pour la société

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Signature

Référence de publication: 2007087682/1185/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Torcello S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 42.920.

Le Contrat de Domiciliation conclu en date du 9 novembre 2000 entre la Société Anonyme TORCELLO S.A., avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncé avec effet immédiat en date du 25 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007087675/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Fly High S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 117.528.

EXTRAIT

Dénonciation du siège social:

- Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 30 juin 2007.

Le commissaire a démissionné de son mandat à effet au 30 juin 2007:

- VERICOM SA, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy

Démission de son mandat d'administrateur à effet au 30 juin 2007:

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA, ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean Pierre Lanter.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2007.

Pour la société

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Signature

Référence de publication: 2007087680/1185/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.



Rossini Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 119.750.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 20 juin 2007, les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ont été transférées par ROSSINI INVESTMENTS LTD, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 206 Main Street, Gibraltar, à PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.676.

Depuis le 20 juin 2007, les 500 (cinq cents) parts sociales de ROSSINI PROPERTIES S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007. Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007088017/7491/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Harmony Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007. Référence de publication: 2007091280/242/10. H. Hellinckx.

(070101242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Intrada Holding Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

G. Lecuit Notaire

Référence de publication: 2007091312/220/12.

(070101631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Snobfood Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007091306/220/12.

(070101494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

Logico S.A., Société Anonyme Unipersonnelle, (anc. Techwood Industries S.A.).

Siège social: L-4832 Rodange, 418, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.269.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47989 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007091244/211/12.

(070101231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.189.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 29 juin 2007 que le mandat du réviseur d'entreprise, la société ERNST & YOUNG SA, avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach ayant expiré, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler ledit mandat pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

L. Guérineau / F. Pfister

Président du conseil d'administration / Administrateur

Référence de publication: 2007088047/5917/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07831. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sunis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.614.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour SUNIS HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007088051/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05402. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

H.O.T. (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.247.

Le bilan au 28 février 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.O.T. (LUXEMBOURG) S.à r.l. ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Gérant

C. Raths

Référence de publication: 2007088040/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08798. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Holdarion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 127.116.

FXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 28 juin 2007, les 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO SA., une société anonyme constituée et régie selon les loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125133, à HARDIN ASSOCIATES LIMITED, société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 206 Main Street, Gibraltar, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 98280.

Depuis le 28 juin 2007, les 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales d'HOLDARION S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par HARDIN ASSOCIATES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007088015/7491/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

C-Cap Invest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.354.

Herr Gian-Marco Rinaldi ist von seinem Mandat als Verwaltungsratmitglied in der Gesellschaft zurückgetreten mit Wirkung ab dem 3. Juli 2007.

Herr Manfred Jung, mit professioneller Adresse in 8001 Zürich, Talacker 16, Schweiz, wurde als neues Verwaltungsratmitglied ernannt mit Wirkung ab dem 3. Juli 2007.

Somit besteht der Verwaltungsrat ab dem 3. Juli 2007 aus folgenden Mitgliedern:

- Krämer Markus, Verwaltungsratmitglied, 56, Grand-rue, L-1660 Luxemburg;
- Leurin Viviane, Verwaltungsratmitglied, 56, Grand-rue, L-1660 Luxemburg;
- Manfred Jung, Verwaltungsratmitglied, Talacker 16, CH-8001 Zürich, Schweiz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C-CAP INVEST A.G.

Unterschrift

Référence de publication: 2007087692/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck